



Le 31 octobre 2022

Monsieur Paul Cardegna  
Greffier du Comité  
Comité permanent des opérations  
gouvernementales et des prévisions budgétaires  
Chambre des communes  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur Cardegna:

Conformément à la motion adoptée par le Comité le 6 octobre 2022 au sujet de la fourniture de documents relatifs à l'étude des dépenses du Bureau du secrétaire de la gouverneure générale, vous trouverez ci-joint le premier envoi de documents d'Affaires mondiales Canada (AMC). Comme indiqué le 26 octobre 2022, une deuxième série de documents sera fournie au Comité, dans les deux langues officielles, au plus tard le mercredi 30 novembre 2022.

Le présent envoi comprend les documents suivants, dans les deux langues officielles :

- les programmes de la visite de la gouverneure générale au Moyen-Orient;
- un aperçu des coûts, décrivant la nature de chaque facture;
- des notes d'accompagnement expliquant l'écart entre les totaux des factures, ce qui a été publié dans les Comptes publics de 2021-2022 et ce qui sera publié dans les Comptes publics de 2022-2023.

En répondant à la demande du Comité et conformément aux termes de la motion du Comité, AMC a appliqué le principe de transparence dans toute la mesure du possible. L'examen d'AMC a abouti à la rédaction de renseignements dont la divulgation serait préjudiciable à la sécurité individuelle et publique, comme 1) les renseignements personnels et 2) les renseignements qui pourraient raisonnablement faciliter la commission d'une infraction, les renseignements qui pourraient exposer les positions de sécurité de la GRC, ou les identités du personnel de sécurité/défense. Vous remarquerez l'application des mentions suivantes dans les programmes fournis :

- (1) *Renseignements personnels* : met en contexte les renseignements protégés. L'identité d'une ou de plusieurs personnes, autres que les employés du gouvernement fédéral et le personnel ministériel exonéré, a été divulguée, à moins que des renseignements sur cette ou ces personnes ne soient facilement accessibles dans le domaine public.

.../2

(2) *Renseignements sur la sécurité et personnel de sécurité* : met en contexte les renseignements protégés. AMC a examiné les probabilités de préjudice pour atténuer et protéger les renseignements sensibles qui pourraient être exploités par des méthodes et techniques criminelles. Les renseignements protégés conformément à cet examen englobaient le cortège de véhicule(s) et les détails de leur formation, les renseignements de sécurité et la composition du personnel de sécurité et de leur(s) unité(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur Cardegna, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Colleen Calvert  
Directrice générale et secrétaire des Affaires ministérielles  
Secrétariat des Affaires ministérielles